FICHE 2003 34

Vous trouverez une fiche de sécurité dans chaque numéro de **ANPI** magazine. Détachez-les et collectionnez-les !

FICHE DE SECURITE ANPI

Sapins et décoration de Noël

La présente check-list comporte les exigences minimales pour éviter les incendies des sapins et de la décoration de Noël et pour passer les fêtes de fin d'année en toute sécurité, tant à la maison qu'à l'extérieur.

Mesures générales

- ❒ Soyez toujours prudent.
- ❒ Utilisez des décorations difficilement inflammables (pas de branches de sapin, il existe du papier inflammable dans le commerce!...).
- ❒ Ne pendez pas la décoration au plafond ni autour des sorties (de secours).
- ❒ Ne traitez pas votre sapin avec un produit (hautement inflammable!) empêchant les aiguilles de tomber.
- ❒ Ne placez pas le sapin à proximité des sorties (de secours).
- ❒ Ne placez pas le sapin près de matières inflammables (rideaux, tentures) et veillez à ce qu'il se trouve à bonne distance de toute source de chaleur et d'ignition.
- ❒ Pour décorer votre sapin, utilisez des guirlandes électriques portant le marquage CE. L'utilisation de bougies est à proscrire.
- ❒ Eteignez l'éclairage de Noël lorsque vous quittez votre habitation ou établissement ou avant d'aller dormir.
- ❒ Utilisez des supports de bougies non combustibles, thermo-isolants et stables.
- ❒ Lisez attentivement le mode d'emploi sur l'emballage des bougies et respectez-le (nombre maximal de bougies qui peuvent brûler simultanément et leur distance minimale respective).
- ❒ Placez des bougies et des bougies d'ambiance allumées à un endroit sûr et à l'abri du vent.
- ❒ Veillez à ce que les bougies ne puissent pas tomber ou être renversées et enflammer les vêtements des passants ou la décoration.
- ❒ Ne laissez jamais des bougies allumées sans surveillance, surtout en présence d'enfants en bas âge.
- ❒ Eteignez les bougies avant qu'elles ne soient entièrement consumées, et lorsque vous quittez votre habitation ou votre établissement ou avant d'aller dormir.
- ❒ Interdisez aux gens de tirer des pétards et d'allumer des feux d'artifice, même des artifices de joie, à l'intérieur de la maison.
- ❒ Prévoyez un nombre suffisant de cendriers et videz-les régulièrement dans des bacs à papiers non propagateurs du feu. Attention aux cigarettes jetées n'importe où!

Spécialement pour les exploitants d'établissements Horeca, de commerces, de grandes surfaces...

- ❒ N'autorisez pas dans votre établissement plus de personnes que la capacité maximale autorisée en fonction du nombre et de la largeur des sorties (de secours).
- ❒ N'entravez, ne bloquez et ne verrouillez jamais les sorties (de secours)
- ❒ Veillez à ce que les sorties (de secours) et les chemins d'évacuation (pas de stockage de marchandises, de déchets...) soient libres de tout obstacle.
- ❒ Contrôlez le bon état des sorties (de secours) et de toutes les portes qui se trouvent dans les chemins d'évacuation (elles doivent pouvoir être ouvertes facilement et s'ouvrir sur toute leur largeur et dans le sens de l'évacuation ou dans les deux sens, les portes dans les chemins d'évacuation ne peuvent pas être bloquées en position ouverte ni verrouillées).
- ❒ Veillez à ce que chaque sortie (de secours) ainsi que les chemins d'évacuation qui y mènent, soient clairement signalés à l'aide du pictogramme approprié.
- ❒ Veillez à ce que les pictogrammes soient parfaitement visibles, lisibles et suffisamment éclairés de n'importe quel endroit de l'établissement.
- ❒ Contrôlez votre éclairage de sécurité (celui-ci doit s'enclencher immédiatement et automatiquement lorsque l'éclairage artificiel normal tombe en panne, il doit fonctionner pendant une heure au moins et offrir une intensité lumineuse suffisante pour permettre une évacuation en bon ordre).
- ❒ Veillez à ce que les extincteurs portatifs et les robinets d'incendie armés soient bien visibles, facilement accessibles, indiqués et signalés à l'aide d'un pictogramme. Ils doivent être en bon état de fonctionnement et faire l'objet d'un contrôle et d'un entretien annuels.
- ❒ Vérifiez si les directives en cas d'incendie et le numéro d'appel du service d'incendie sont affichés près du téléphone.
- ❒ Veillez à ce que le bouton d'alarme soit bien visible et accessible et signalé à l'aide du pictogramme adéquat.
- ❒ Veillez à ce que le système d'alarme soit en bon état de fonctionnement.
- ❒ Contrôlez si le signal d'alarme est clairement audible de n'importe quel endroit de l'établissement.
- ❒ Informez les membres permanents et temporaires de votre personnel sur le comportement à suivre en cas d'incendie et d'évacuation.
- ❒ Passez en revue avec les membres permanents et temporaires de votre personnel la procédure de sécurité lors de l'ouverture et de la fermeture de l'établissement. Insistez sur le fait qu'en cas d'incendie, ils doivent allumer l'éclairage artificiel normal et rétablir l'intensité lumineuse maximale, débrancher l'éclairage disco éventuel et couper la musique (de fond ou disco) éventuelle.
- ❒ Si vous suspectez un début d'incendie (flammes, fumée, odeur de brûlé), pas d'hésitation: appelez les pompiers sans tarder, en composant le 100 ou le 112.

Source: Cette fiche de sécurité a été rédigée sur la base de la brochure "10 conseils prévention incendie" publiée par le Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale.